



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA VILLE DE NICE

Le débat portant sur les orientations générales du budget 2025 s'est tenu le 18 octobre 2024. Le budget primitif 2025 sera examiné par le Conseil municipal lors de la séance du 16 décembre 2024.

Les budgets du secteur public local sont structurés en deux grands ensembles :

- La section de fonctionnement retrace les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services, telles que les charges de personnel ou les produits issus de la tarification des services par exemple ;
- La section d'investissement retrace les dépenses et recettes relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine.

La réglementation permet ou impose l'isolement de certaines dépenses et recettes dans des budgets annexes. Ainsi, la Ville de Nice dénombre quatre budgets : un budget principal et trois budgets annexes.

LE BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement :

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 661,1 millions d'euros. Elles sont principalement constituées d'impôts et taxes (72%), des concours financiers de l'Etat (12%) et de produits des services, du domaine et des ventes diverses (9%).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 599 millions d'euros et comprennent les charges de personnel (51%), les charges à caractère général (24%) et les autres charges de gestion (18%).

La section d'investissement :

Les recettes d'investissement atteignent 238,1 millions d'euros dont 62,1 millions d'euros d'autofinancement, principale ressource d'investissement de la Ville.



Elles comportent par ailleurs les subventions d'investissement versées par nos partenaires (5%), d'autres ressources propres telles que les remboursements du fonds de compensation de la TVA, les produits de cessions d'immobilisations ou encore les emprunts nouveaux (21%).

Les dépenses d'investissement sont prévues à 238,1 millions d'euros. Elles comprennent les dépenses d'équipement qui permettent de financer de nombreux projets (52%) ou le remboursement du capital de la dette (17%).

Les dépenses d'équipement de la Ville de Nice s'élèvent à 124,2 millions d'euros sur le budget principal consacrés aux politiques publiques suivantes :

- Le verdissement de la Ville et la transition écologique : 37,6 millions d'euros ;
Ces opérations comprennent notamment l'extension de la Promenade du Paillon, la végétalisation du boulevard de la Madeleine, l'extension du Jardin Saint-Jean d'Angély ou la poursuite de l'opération « 1 arbre 1 habitant » ;
- La prévention et la sécurité : 11,6 millions d'euros ;
Ces crédits financent la construction de l'hôtel des polices mutualisé ainsi que le Centre d'hypervision urbain et de commandement qui y sera installé ou encore le programme de développement de la vidéoprotection, des bornes d'appel d'urgence ou des boutons d'alerte ;
- La vie scolaire : 16,4 millions d'euros ;
Les interventions comprennent les travaux de modernisation (notamment énergétique) des écoles ainsi que les constructions ou extensions de groupes scolaires (Comptoir Métallurgique du Littoral, Crémat, Saint-Isidore, Magnolias, Aimé Césaire, Ray Gorbella, Nice Méridia, etc.).
- Le rayonnement culturel : 16,4 millions d'euros ;
L'année 2025 sera marquée par les travaux et la livraison de la bibliothèque Louis Nucéra ainsi que par les travaux de rénovation du MAMAC, dans le périmètre de l'opération d'extension de la Promenade du Paillon ;
- La jeunesse, les loisirs et les sports : 12,1 millions d'euros ;
Il s'agit de financer la construction de nouveaux équipements sportifs tels que le Dojo du Ray ou la relocalisation du plateau sportif des Eucalyptus, ainsi que le développement des équipements de proximité avec par exemple la poursuite du plan piscine ;
- La politique du handicap et l'accessibilité des bâtiments, la cohésion sociale, la proximité et la petite enfance : 10,8 millions d'euros ;
- La valorisation du patrimoine : 3,8 millions d'euros ;
- La mise en conformité et la rénovation des bâtiments publics : 3,8 millions d'euros ;
- La modernisation de l'administration : 11,7 millions d'euros.

L'encours de dette au 31/12/2024 est projeté à 547,9 millions d'euros, c'est-à-dire qu'il a été stabilisé au cours de l'exercice. Il est prévu de maintenir l'endettement à ce niveau en 2025.



LES BUDGETS ANNEXES

Par exception au principe d'unité budgétaire, la réglementation permet, voire impose, d'isoler les dépenses et recettes de certains services au sein de budgets annexes. La Ville de Nice en compte trois.

Par rapport au budget principal, les masses sont moins importantes.

Ils se présentent de manière synthétique comme suit :

En millions d'euros	Section	Dépenses réelles	Recettes réelles
Régie autonome de l'Opéra	Fonctionnement	22	22,6
	Investissement	0,7	0,1
Régie autonome du Palais des Expos et Nikaïa	Fonctionnement	7,3	7,6
	Investissement	0,3	< 0,1
Régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile	Fonctionnement	4,4	4,4
	Investissement	< 0,1	0